



Préavis municipal N° 1/2018 relatif au crédit complémentaire au budget 2017 pour l'entretien de la STEP du Pigeon

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

1. HISTORIQUE

La Direction Générale de l'Environnement (DGE) a pris contact avec l'exploitant et le Municipal responsable, en date du 20 décembre 2016, pour discuter d'un problème de rejet de boues dans le réceptacle (Le Grenet), suivi du rapport ci-après.

2. RAPPORT

2.1 Constats

- Les concentrations en matière sèche sont élevées (5.5 g/l dans le bassin 1 et 5.4 g/l dans le bassin 2).
- Les boues décantent mal (test de décantation 30' : 900ml/l dans le bassin 1). Le niveau du voile de boue dans le bassin 1 à la fin du cycle de décantation se trouve peu au-dessous du niveau de vidange atteint en temps sec par la rigole d'évacuation, il est trop haut par rapport au niveau inférieur de vidange par temps de pluie.
- La boue est foncée, l'observation microscopique montre la présence de spirilles, indicateurs d'une certaine septicité de l'eau, probablement liée aux retours du silo à boues.
- La teneur en oxygène est relativement basse (1-2 mg/l) durant les cycles d'aération des heures de pointe.

Dans les conditions actuelles (temps sec), il n'y a pas de pertes de boues lors des cycles de vidange. Par contre, en cas d'augmentation du débit (temps de pluie), la rigole d'évacuation descend au niveau bas et le risque d'entraînement de boues à la fin du cycle de vidange est réel, en raison du niveau trop élevé du voile de boues. C'est certainement la conjonction de circonstances défavorables (voile de boue élevé et débit important entraînant la descente de la rigole d'évacuation jusqu'au niveau inférieur) qui conduit périodiquement à des pertes de boues difficilement décelables car survenant pendant quelques secondes ou minutes à la fin du cycle de vidange.

2.2 Mesures à prendre

Le seul moyen d'éviter les pertes de boues consiste à maintenir un volume de biologie pas trop important dans les bassins, en procédant à des extractions. La concentration des boues biologiques devrait rester dans une fourchette de 3 à 5 g/l, le test de décantation 30' entre 300 et 500 ml/l et le niveau du voile de boue à la fin du cycle de décantation doit rester en tout temps en-dessous du niveau bas de la rigole d'évacuation. Les extractions étant inefficaces lorsque le silo à boues est trop chargé (auto-pollution par les retours), il faut également veiller à évacuer assez fréquemment les boues. **En l'état actuel, la réduction de la concentration des boues dans les bassins est urgente.**

3. TRAVAUX

Dès janvier 2017, l'exploitant a mis en œuvre la demande de l'Etat.

A fin avril 2017, les diffuseurs d'oxygène au fond du bassin 1 montraient des défauts et la biologie de ce bassin ne fonctionnait plus.

En urgence, le bassin a été arrêté pour le nettoyage et le changement des diffuseurs (96 pièces) ainsi que l'évacuation de 185 m³ d'eaux usées. En même temps, il a été décidé d'exécuter les mêmes travaux sur le bassin 2 en juillet 2017 avant de rencontrer les mêmes problèmes. A la même période, le stockeur de boues (535 m³) devait être vidé plus rapidement que prévu. Dès lors, ce sont 6 camions par mois (26 m³ par voyage) qui sont dirigés sur les installations du SIGE à Villeneuve pour traitement, ceci pendant 3 mois afin de maintenir au mieux la capacité de rétention du stockeur des boues de la STEP du Pigeon.

Tous ces travaux supplémentaires ont créé des frais non prévus au budget 2017, car l'intervention de l'Etat au 20 décembre 2016 est survenue après l'acceptation du budget par le Conseil communal le 16 décembre 2016 donc impossible d'intervenir sur ce dernier, n'ayant aucun devis sur les interventions à faire rapidement.

4. PERSONNEL

De même, suite au départ le 31 mars 2017 de M. Roger Cordey et l'annonce du départ au 31 décembre 2017 de M. Roger Martin, la Municipalité a décidé de réorganiser le service et a engagé M. Frédéric Dufey à 50% afin de s'occuper de l'exploitation des deux STEP, des 8 stations de pompages et des quelques 25 km de conduites d'eaux usées.

5. FINANCES

Il en résulte une augmentation salariale de plus de CHF 20'000.-- soit, au résultat final au 31 décembre 2017 :

Compte 2017 (460.3011)	CHF	44'243.65
Budget	CHF	23'500.--
Dépassement	CHF	20'743.65

Pour les travaux effectués en urgence :

- I. Par l'entreprise POUZAZ SA de Palézieux pour le remplacement des diffuseurs à oxygène des 2 bassins et divers travaux ;
- II. Par l'entreprise CHARRIERE SA de Sâles pour le nettoyage des bassins (haute pression) et apport de boues fraîches activées pour la mise en route de la biologie ;
- III. Par l'entreprise SIGE SA de Villeneuve pour le transport et le traitement des boues non conformes.

Compte 2017 (460.3141) - (part I et II)	CHF	69'845.10
Budget 2017	CHF	45'000.--
Dépassement compte au 31.12.2017	CHF	24'845.10

Compte 2017 (460.3180) - (part III)	CHF	54'025.20
Budget 2017	CHF	15'000.--
Dépassement compte au 31.12.2017	CHF	39'025.20

Total des comptes (460.3011 + 460.3141 + 460.3180) CHF 84'613.95

6. CONCLUSION

Afin que le budget 2017 soit réajusté, suite aux travaux entrepris et l'engagement d'un exploitant à 50%, le crédit complémentaire demandé est de CHF 84'613.75, réparti selon le point N° 5 du préavis (dépassements).

La Municipalité vous propose de financer ce montant par prélèvement à provision épuration, sachant qu'au 1^{er} janvier 2017 celle-ci est de CHF 767'647.07.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE FOREL (LAVAUX)

Vu le préavis municipal N° 1/2018,
Où le rapport de la Commission chargée de son étude,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- D'accorder à la Municipalité le crédit complémentaire au budget 2017 de CHF 84'613.75 avec prélèvement sur le compte provision épuration.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :



S. Audino



Le Secrétaire :



P.-A. Borloz

Adopté en séance de Municipalité du 19 février 2018

Municipal responsable : M. Jean-Pierre Bovet, Municipal